

Charte de l'égalité

Autrices de théâtre

EGEET

ÉCRIVAINES ET
ÉCRIVAINS ASSOCIÉS
DU THÉÂTRE
EAT

Comité de pilotage

Sous la direction d'**Agnès Saal**, Haute fonctionnaire
Mission Diversité-Égalité du ministère de la Culture

Florence Scheuer (DGCA), **Paul Vautrin-Grévisse** (MDE) – **Florabelle Rouyer** (Chef du département de la Création CNL) – **Gaëlle Bébin** (Service du livre et de la lecture) – **Tatiana Bredi** (Co-Directrice de l'ESCA d'Asnières), **Aurore Évain** (Autrice, metteuse en scène, chercheuse), **Catherine Benhamou**, **Sylvie Chenus**, **Dominique Chryssoulis**, **Penda Diouf**, **Agnès Marietta**, **Anna Nozière**, **Sarah Pèpe** (Autrices), **Blandine Pélissier** (Traductrice).

Remerciements à

Marie Buscatto, (Professeure des Universités en sociologie - Paris 1 - Chercheure CNRS), **Sophie Chesne**, (Directrice adjointe du Théâtre Dijon-Bourgogne - CDN), **Raphaëlle Doyon** (Maîtresse de conférence à l'Université de Paris 8), **Stéphanie Chaillou** (Inspectrice théâtre-DGCA).

Mise en page de la charte : **Lucile Thomas**



Lors du lancement des **États généraux des écrivaines et écrivains de théâtre (EGEET)**, au Théâtre national de la Colline, le 7 janvier 2019, nous nous étions fixé comme objectif, pour notre **commission autrices**, de faire un état des lieux en nous interrogeant sur l'incidence de notre genre dans nos carrières professionnelles.

Nous avons donc commencé par écrire nos **parcours** et, de ces récits individuels, avons tiré trois axes de travail : les aides à l'écriture, la programmation et la transmission. Une évidence s'est vite imposée : **57%** de textes de femmes sélectionnés en 2018 pour diverses aides à l'écriture et à la création, **28%** programmés la saison suivante dans les théâtres labellisés du ministère de la Culture. Soit une « évaporation » de près de 50%.

Frappées par les chiffres de la très faible présence de textes de femmes dans les cursus scolaires, les examens et concours, la programmation des théâtres publics, nous avons, de janvier à juillet 2019, effectué un **état des lieux** à partir de sources officielles. Ce **Livret Autrices** a été présenté en juillet 2019 à la Chartreuse de Villeneuve-Lez-Avignon,

dans le cadre des journées organisées par les EGEET, avec le soutien de la **DGCA** et de la **SACD**.

Notre rencontre avec Agnès Saal a été déterminante. Elle a déclenché le désir d'aller plus loin et d'affiner nos préconisations. Un comité de pilotage a été constitué. Il nous a conduites vers d'autres lectures, d'autres analyses, et la décision d'organiser, le 9 juin 2020, une **Journée Autrices de théâtre** portée par la MDE, avec des universitaires, des chercheuses qui ont accepté d'intervenir dans ce cadre. Le COVID-19 a empêché la tenue de cette manifestation. Mais nous avons continué à cheminer, à distance, et eu l'idée, devant la richesse de la matière engrangée, de clore cette phase par une proposition de **Charte de l'Égalité**, document repère décrivant le monde égalitaire du théâtre que nous appelons de nos vœux.

Nous remercions particulièrement **Agnès Saal** et **Florence Scheuer** pour leur expertise et leur contribution à ce travail.

Comme le rappelait le sociologue Serge Proust aux Assises de la transmission à l'ENSATT, en novembre 2019, « **le théâtre public se vit comme un milieu progressiste sensible aux questions de genre et de discriminations, ce qui le rend aveugle à ses pratiques réelles. Cet écart était particulièrement manifeste lors du festival d'Avignon 2018, quand se sont opposées les déclarations d'Olivier Py et de Carole Thibaut** ». ¹

Pour la saison 2020-2021², la part des autrices ayant écrit le spectacle était de **26% pour les Théâtres nationaux, 31% pour les Centres Dramatiques Nationaux et Centres Dramatiques Régionaux, 28% pour les Scènes nationales**. Chiffres qui ont peu bougé, cette part étant, pour la saison 2016-2017, globalement de 28% pour ces mêmes structures.

Le rôle moteur des politiques publiques est capital pour faire progresser la culture de l'égalité et répartir équitablement l'argent public entre créateurs et créatrices.

À cette fin, trois mesures nous semblent fondamentales :

- L'intégration du **paramètre du genre** dans **toutes les études** concernant les auteurs et autrices de théâtre.
- L'incitation de **tous les théâtres publics** à entrer dans la démarche de **labellisation Égalité professionnelle et Diversité AFNOR**.
- Le principe d'**éga-conditionnalité** du financement appliqué aux théâtres labellisés qui ne respecteraient pas les objectifs chiffrés de progression de la part des autrices dans leur programmation.

Cette charte est un prolongement du *Livret autrices*, présenté en juillet 2019 à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, et cité dans le Rapport Racine de 2019, *L'auteur et la création* (page 25). Ce livret dressait un état des lieux de la situation des autrices en général, avec un focus sur les autrices de théâtre.

1 - <https://sceneweb.fr/les-femmes-se-font-baiser-le-texte-coup-de-poing-de-carole-thibaut-au-festival-davignon/>

2 - Rapport mars 2021 de l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la Culture et la Communication – Ministère de la Culture..

1. LES AIDES À L'ÉCRITURE

Les constats

Ils s'appuient sur :

- **le rapport mars 2021 de l'Observatoire de l'égalité** entre femmes et hommes dans la Culture et la Communication du ministère de la Culture ;
- les données fournies par le **Centre national du livre**.

Les chiffres ont été complétés par les **résultats d'une enquête** menée par la **Mission Diversité-Égalité du ministère de la Culture** auprès d'un panel représentatif de comités de lecture et de résidences d'écriture. Il en ressort **que les soutiens à l'écriture sont paritairement répartis** entre les femmes et les hommes (**49%** en 2020 – mais pour seulement **46%** des montants).

Une remarque néanmoins sur la transparence des chiffres : les **comités de lecture** qui communiquent sur leur sélection ne comptabilisent pas toujours le nombre de textes de femmes et d'hommes **reçus**, ce qui a une incidence sur **le pourcentage final**. Il en est de même pour les lieux accueillant des auteurs et autrices en résidence.

Les chiffres qui témoignent de la **qualité des textes d'autrices chutent presque de moitié à l'étape de la programmation** (**29%** pour la saison 2020-2021).

Cela a **une incidence sur l'édition des textes** pour les éditeurs qui font le choix de **publier essentiellement des textes programmés**.

Or, comme le souligne Stéphanie Chaillou, inspectrice théâtre à la DGCA, dans son étude¹, ce sont les **textes publiés** qui ont le plus de chances

d'accéder aux plateaux.

On est donc là dans une forme de **double peine pour les autrices, à la fois moins jouées et moins publiées**.

Autre constat : **les textes sélectionnés par les comités de lecture des théâtres** ne sont que **très rarement mis en scène**, produits ou co-produits par ces mêmes théâtres.

Il en ressort le sentiment de se trouver face à **deux univers qui semblent fonctionner en parallèle**.

Nous aurions souhaité travailler sur **les commandes de textes**, mais n'avons pas trouvé d'étude récente intégrant le paramètre du genre sur le sujet.

¹ Étude de la place des écritures contemporaines et des auteurs dramatiques vivants francophones dans la programmation de la saison 2016-2017 des Centres dramatiques nationaux, Théâtres nationaux et Scènes nationales.

1. LES AIDES À L'ÉCRITURE

Les mesures

1. COMITÉS DE LECTURE

- La **composition** des comités de lecture est **paritaire**.
- La pratique de l'**anonymisation** des textes aux comités de lecture est vivement conseillée.
- Les comités de lecture communiquent sur le **pourcentage** :
 - des textes de femmes et d'hommes **reçus**;
 - des textes de femmes et d'hommes **retenus**.
- Les textes sélectionnés par les comités de lecture des théâtres **sont accompagnés en vue de leur création au plateau, et ce dans le respect des règles de parité**.
- Les textes sélectionnés par les comités de lecture des théâtres **nourrissent la leur programmation, dans le respect des règles de parité**.

2. RÉSIDENCES

- Les lieux de résidence communiquent sur le pourcentage :
 - de candidatures de femmes et d'hommes **reçues** ;
 - de femmes et d'hommes **accueillis**.

3. MAISONS D'ÉDITION

- Les maisons d'édition spécialisées communiquent sur le pourcentage :
 - de manuscrits de femmes et d'hommes **reçus** ;
 - de manuscrits de femmes et d'hommes **publiés**.

4. COMMANDES DE TEXTES

- La **commande de textes aux auteurs et autrices** est développée, dans le respect des tarifs en vigueur¹ et des **règles de parité**.

¹ Charte des Rémunération EGEET (États Généraux des Écrivaines et Écrivains de Théâtre) et E.A.T (Écrivains Associés du Théâtre)

2. LA PROGRAMMATION

Les constats

Aucune femme ne dirige un théâtre national, relève le rapport mars 2021 de l'Observatoire, qui mesure également **la part des femmes à la direction des structures labellisées** et constate que plus les budgets sont élevés, moins on trouve de femme à la tête de ces structures.

Ainsi pour les budgets inférieurs à 500 000€, elles sont **45%** et ce chiffre tombe à **29%** pour les budgets supérieurs à 2M€.

Autre exemple d'un plafond de verre encore tenace : la disparition des femmes par tranche d'âge dans le spectacle vivant. Ainsi, entre 18-25 ans, elles sont, tous métiers confondus, à **quasi égalité** avec les hommes tandis qu'à 65 ans et plus, elles ne sont plus que **28%** des actives.

En observant les écarts de rémunérations, on comprend mieux ce renoncement progressif.

Concernant les **revenus des autrices**, ce même rapport indique que le revenu moyen des droits d'auteur perçus à la SACD dans le spectacle vivant était en 2020 de **33%** pour les autrices et de **67%** pour les auteurs.

Dans son étude, Stéphanie Chaillou indique que pour la saison 2016-2017, « (...) La liste des **10 auteurs dramatiques les plus joués**, tous labels confondus, **n'est composée que d'hommes** » ce qu'elle juge « symptomatique de **cette forme d'invisibilité dont les autrices sont l'objet.** »

Rien d'étonnant alors qu'**aucun Molière de l'auteur n'a été décerné à une femme depuis 2010.**

Pour se faire une idée plus précise des conditions financières dans lesquelles les textes d'autrices sont produits, montés, diffusés, il serait intéressant de compléter l'étude de Stéphanie Chaillou par un volet sur **la part de l'argent alloué aux textes d'auteurs vivants et aux textes d'autrices vivantes.**

Ainsi, loin d'être réparti paritairement, l'argent public continue de conforter les stéréotypes sociaux.

Les mesures

1. ÉGA-CONDITIONNALITÉ des financements :

- Toute structure labellisée recevant de l'argent public s'engage à travailler à une **programmation paritaire** ;
- **Les financements sont conditionnés** à une progression de l'égalité femmes-hommes.

2. PRODUCTION :

- Les dispositifs d'accompagnement vers le plateau sont multipliés, **dans le respect des règles de parité** ;
- Les dispositifs d'aide à l'écriture et/ou à la création accompagnent les textes sélectionnés **jusqu'à leur production** et ce, **dans le respect des règles de parité.**

3. DIRECTION DES STRUCTURES :

- Les candidatures de **duos auteur/autrice et metteur ou metteuse en scène** à la direction des structures labellisées sont favorisées, **dans le respect des règles de parité.**

4. AUTEURS ET AUTRICES ASSOCIÉES :

- La présence et le renouvellement **d'auteurs associés et d'autrices associées** :
 - est systématisée dans les théâtres publics dans le respect **des règles de parité** ;
 - **est étendue à d'autres lieux publics** tels que conservatoires et médiathèques, afin de développer de **nouveaux espaces de programmation** et ce, dans le **respect des règles de parité.**

3. LA TRANSMISSION

Les constats

Pour favoriser la **culture de l'égalité**, il est indispensable de travailler sur des textes d'autrices, **tout au long du parcours scolaire jusque dans les écoles supérieures de théâtre**, de façon à mettre en lumière la contribution et l'influence des femmes de lettres **d'hier et d'aujourd'hui** dans l'histoire littéraire.

D'après le programme **VISI-AUTRICES¹**, les **femmes de lettres restent peu présentes** dans les programmes, du secondaire à l'université : **aucune** au programme du baccalauréat de 2002 à 2017, **4%** dans les annales des épreuves anticipées de français de 2002 à 2016.

Si la part des textes d'autrices dans les manuels de lycée augmente légèrement depuis dix ans, elle ne dépasse jamais 15%².

Il serait pourtant possible d'élaborer des manuels scolaires qui respecteraient les règles de parité inscrites dans la loi.

Plus spécifiquement sur les textes de théâtre, si on étudie les corpus proposés par le site **EDUSCOL**, site de ressources à destination des équipes enseignantes de tous niveaux, on trouve une **faible proportion de théâtre** et dans les textes de théâtre proposés, **pas de parité**.

Depuis que la spécialité théâtre existe dans les lycées, en option lourde, aucune femme autrice n'a été au programme.

En février 2021, Face Publics, l'Association nationale des professeurs et partenaires

artistiques du théâtre au lycée, a demandé au ministre de l'Éducation nationale et à l'inspecteur général de théâtre d'intégrer enfin **des autrices et des metteuses en scène** dans cet enseignement qui accueille majoritairement des filles.

En nous intéressant aux écoles supérieures de théâtre, nous avons constaté que chacune avait ses modalités de concours, et nous avons bien compris combien précieuse était cette liberté pédagogique. Néanmoins, offrir aux candidats et candidates un large choix parmi les textes d'autrices d'hier et d'aujourd'hui nous apparaît comme une ouverture supplémentaire pour les comédiens et comédiennes du futur.

1 [https : //visiautrices.hypotheses.org](https://visiautrices.hypotheses.org)

2 [https : //visiautrices.hypotheses.org](https://visiautrices.hypotheses.org)

3. LA TRANSMISSION

Les mesures

1. SENSIBILISATION

- Dans le cadre de leur formation professionnelle ou lors de stages de formation continue, **les équipes pédagogiques sont :**
 - sensibilisées aux stéréotypes sexistes ;
 - encouragées à découvrir et enseigner les textes.

2. BIBLIOGRAPHIE PARITAIRE

- Les équipes pédagogiques ont accès à une **bibliographie paritaire** de textes d'auteurs et d'autrices de théâtre classique et contemporain, actualisée régulièrement.

3. EXAMENS ET CONCOURS

- **Les écoles supérieures de théâtre et les conservatoires :**
 - fournissent **une liste incitative de textes d'autrices de théâtre classique et contemporain** aux candidats et candidates ;
 - **mesurent** le pourcentage de scènes d'autrices présentées.

4. ENSEIGNEMENT

- **Les écoles supérieures de théâtre et conservatoires veillent à la parité :**
 - entre les intervenants et intervenantes et artistes associés ;
 - dans les commandes d'écriture ;
 - dans les références citées lors des cours d'histoire du théâtre.

Études et rapports

- **Rapport Mars 2021 de l'Observatoire de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la culture et la communication (Ministère de la Culture)**

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-d-ouvrages/Observatoire-de-l-egalite-entre-femmes-et-hommes-dans-la-culture-et-la-communication/Observatoire-2021-de-l-egalite-entre-femmes-et-hommes-dans-la-culture-et-la-communication>

- **La place des écritures contemporaines et des auteurs dramatiques vivants francophones – 2020 (Stéphanie Chaillou – DGCA – Ministère de la Culture)**

<https://www.artcena.fr/actualites/vie-professionnelle/la-place-des-ecritures-contemporaines-et-des-auteurs-dramatiques>

- **L'auteur et l'acte de création (Bruno Racine - 2020)**

<https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/L-auteur-et-l-acte-de-creation>

- **VisiAutrices**

Visibilité des femmes de lettres dans l'enseignement du secondaire et du supérieur (2019)

<https://visiautrices.hypotheses.org>

Sites ressources

- **Ressources textes d'autrices (Matrimoine jusqu'en 1940)**

<https://untexteunjour.fr/>

- **Label AFNOR égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

<https://certification.afnor.org/ressources-humaines/label-egalite-professionnelle-entre-les-femmes-et-les-hommes>

- **Ressources égalité sur toutes les thématiques**

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/>

Contacts

Agnès Marietta : agnes.marietta@wanadoo.fr

Dominique Chryssoulis : dchryssoulis@orange.fr

Sylvie Chenus : sylviechenus@orange.fr